

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 16 septembre 2015 à 20 h, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Victoriaville, à Victoriaville.

### SONT PRÉSENTS

Saints-Martyrs-Canadiens	M. André Henri
Ham-Nord	M. François Marcotte
Notre-Dame-de-Ham	Mme France Mc Sween
Saint-Rémi-de-Tingwick	Mme Estelle Luneau
Tingwick	M. Réal Fortin
Chesterville	Mme Maryse Beauchesne
Sainte-Hélène-de-Chester	M. Lionel Fréchette
Sainte-Hélène-de-Chester	M. Robert Allaire
Saint-Norbert-d'Arthabaska	M. Alain Tourigny
Saint-Christophe-d'Arthabaska	M. Réjean Arsenault
Victoriaville	M. Christian Lettre
Warwick	M. Diego Scalzo
Saint-Albert	M. Alain St-Pierre
Sainte-Élizabeth-de-Warwick	M. Luc Le Blanc
Kingsey Falls	Mme Micheline P.-Lampron
Sainte-Clotilde-de-Horton	M. Simon Boucher
Saint-Samuel	M. Denis Lampron
Saint-Valère	M. Louis Hébert
Saint-Rosaire	M. Harold Poisson
Sainte-Anne-du-Sault	M. Denis Bergeron
Daveluyville	M. Antoine Tardif
Maddington Falls	M. Ghislain Brûlé
Saint-Louis-de-Blandford	M. Gilles Marchand

### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme Caroline Marchand	Directrice de l'aménagement
-----------------------	-----------------------------

Au moins un tiers des membres étant présents et représentant la moitié des voix, le préfet déclare la présente séance dûment convoquée et légalement tenue.

Le préfet, M. Lionel Fréchette, préside la séance; le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC d'Arthabaska, M. Frédérick Michaud, agit comme secrétaire de l'assemblée.

**2015-09-218**

### Adoption de l'ordre du jour

(Dossier AC.20 2015)

---

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis au préfet et à chacun des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska par une correspondance du 9 septembre 2015.

Séance tenante, l'ordre du jour est complété par l'inscription des sujets suivants par le secrétaire-trésorier, à savoir :

#### 7.1

Route verte – Résolution présentée à l'assemblée générale annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

### 11.

Schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska : Certificats de conformité

Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska

.2 règlement numéro 033-2015 (modification au règlement de zonage)

### 14.

Les Producteurs de lait du Centre-du-Québec – Mobilisation en appui à la gestion de l'offre dans le cadre du Partenariat transpacifique (PTP) – Demande d'appui

Sur proposition de M. Christian Lettre, appuyée par M. Ghislain Brûlé, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé en laissant ouvert les *Affaires nouvelles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-09-219

### Message du préfet

(Dossier AC.40 Message du préfet)

---

#### *Jeux de la FADOQ*

La Ville de Victoriaville accueille la 24<sup>e</sup> édition des *Jeux de la FADOQ* qui se déroulent actuellement et ce, jusqu'au 17 septembre 2015. Plus de 1 500 athlètes âgés de plus de 50 ans y prennent part et quatorze disciplines sont au programme. Pour la programmation complète, M. le préfet invite la population à visiter le site internet de la FADOQ.

#### *Classique des Appalaches*

M. le préfet invite la population à venir encourager les cyclistes qui prendront part à la *Classique des Appalaches* ce samedi 19 septembre 2015 et rappelle aux usagers de la route d'être prudents dans leurs déplacements le long des parcours.

#### *Parc Marie-Victorin*

M. le préfet invite les résidents des 23 municipalités de la MRC d'Arthabaska à visiter les magnifiques jardins du Parc Marie-Victorin le dimanche 20 septembre 2015 ainsi que le samedi 3 octobre 2015. C'est en collaboration avec la Sécurité alimentaire que ces deux journées spéciales sont organisées. L'entrée sera gratuite en échange de denrées non périssables et d'une preuve de résidence.

#### *Journées de la culture*

Dans le cadre des *Journées de la culture*, qui auront lieu les 25, 26 et 27 septembre 2015, la population est invitée à prendre part aux différentes activités dans les municipalités de la MRC d'Arthabaska, dont Warwick, Victoriaville, Tingwick, Sainte-Clotilde-de-Horton, Ham-Nord, Kingsey Falls et Chesterville. Ces activités sont offertes gratuitement.

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

### *Balade gourmande*

M. le préfet invite également la population à participer à la 16<sup>e</sup> édition de la *Balade gourmande* les 3-4 et 10-11 octobre 2015. Cinq différents circuits gourmands sont offerts aux visiteurs.

### *Prix Leadership Municipal*

M. le préfet souligne que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a annoncé le 2 septembre 2015 que la MRC d'Arthabaska est l'une des trois municipalités finalistes pour le prix *Leadership Municipal 2015*, qui sera remis le 24 septembre prochain lors du Congrès annuel de la FQM. La candidature de la MRC a été déposée pour l'implication des élus dans la promotion du *Défi Santé 5/30 Équilibre* et pour les résultats impressionnants connus par nos municipalités au niveau national.

### *Route verte*

M. le préfet rappelle aux personnes présentes l'importance de signer la pétition ayant pour but de sauver la Route verte. Celle-ci est disponible en version électronique sur le site Internet de la Route verte et en version papier à la Vélogare du Grand-Tronc à Victoriaville ainsi qu'au Carrefour de l'Érable à Plessisville.

### **2015-09-220**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif du 12 août 2015**

(Dossier AD.10 2015)

---

Le procès-verbal de la séance du Comité administratif de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 12 août 2015 a été transmis au préfet et aux membres du Conseil par une correspondance du 9 septembre 2015.

Sur proposition de M. Gilles Marchand, appuyée par M. Louis Hébert, il est résolu que le secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **2015-09-221**

#### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 19 août 2015**

(Dossier AC.10 2015)

---

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska tenue le 19 août 2015 a été transmis au préfet et aux membres du Conseil par une correspondance du 9 septembre 2015.

Sur proposition de Mme France Mc Sween, appuyée par M. Luc Le Blanc, il est résolu que le secrétaire-trésorier soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que transmis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

**2015-09-222**

### **Carrefour action municipale et famille - Adhésion**

(Dossier FD.60 Carrefour action municipale et famille)

---

**ATTENDU QUE** le Carrefour action municipale et famille (CAMF) est un organisme à but non lucratif engagé dans la promotion, la mise en œuvre, l'accompagnement et le suivi des politiques familiales municipales (PFM) et des démarches Municipalité amie des aînés (MADA) ;

**ATTENDU QUE** la Corporation de développement économique Victoriaville et sa région (CDEVR) était membre du CAMF depuis quelques années et que les agents ruraux assuraient la représentation de la région et le suivi des projets du CAMF auprès des municipalités ;

**ATTENDU QUE** la ruralité est maintenant sous la responsabilité de la MRC depuis octobre 2014 ;

**ATTENDU QU'IL** y aurait lieu que la MRC d'Arthabaska soit membre du CAMF afin d'obtenir divers renseignements sur des services, des outils, des formations ou des subventions pour aider les municipalités dans leurs projets de développement ;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. André Henri, appuyée par M. Alain St-Pierre, il est résolu :

**QUE** la MRC d'Arthabaska adhère à l'organisme Carrefour action municipale et famille (CAMF) et autorise toutes dépenses afférentes à cette adhésion;

**QUE** le directeur général et le préfet soient autorisés à signer tout document relatif à l'adhésion de la MRC d'Arthabaska au CAMF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-09-223**

### **Fonds de développement des territoires (FDT) – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

(Dossier RH.10 Politique de soutien aux projets structurants)

---

**ATTENDU QUE** dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), la MRC d'Arthabaska doit adopter une politique de soutien aux projets structurants de milieu de vie pour le développement des communautés ;

**ATTENDU QUE** cette politique relate les mécanismes de gestion du fonds et de présentation des projets ;

Sur proposition de Mme France Mc Sween, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu :

**QUE** la MRC d'Arthabaska adopte, dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT), la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* pour l'année 2015-2016 ;

## **Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)**

**QU'**une copie de cette politique soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour son information ;

**QU'**une copie de cette politique soit transmise à l'ensemble des municipalités de la MRC d'Arthabaska pour leur information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-09-224**

### **Route verte – Résolution présentée à l'assemblée générale annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités**

(Dossier QB.10 PLBF / Route verte)

---

**ATTENDU QUE** la Route verte est la plus grande véloroute en Amérique et qu'elle constitue une fierté pour le Québec;

**ATTENDU QUE** la Route verte est une réalisation unique en Amérique du Nord avec ses 5 358 km d'itinéraire cyclable;

**ATTENDU QUE** la Route verte traverse près de 400 municipalités qui touchent les trois quarts de la population québécoise;

**ATTENDU QUE** la Route verte est un outil de développement économique et social pour les municipalités traversées;

**ATTENDU QUE** la Route verte profite à l'économie du Québec et de ses régions;

**ATTENDU QUE** cinq millions de personnes l'empruntent annuellement et que six millions de Québécois habitent une municipalité située sur ou à moins de 1 km de la Route verte;

**ATTENDU QUE** la Route verte exerce un impact positif sur l'environnement, l'image de marque du Québec et la mobilité des citoyens;

**ATTENDU QUE** la Route verte est un réseau cyclable bénéfique pour la santé de tous et pour la promotion des saines habitudes de vie;

**ATTENDU** les investissements collectifs en temps et ressources pendant 20 ans pour aménager la Route verte;

**ATTENDU QU'**à l'aube d'une nouvelle stratégie québécoise en matière touristique, il y aurait lieu d'assurer la pérennité de cette infrastructure;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme Estelle Luneau, appuyée par M. Diego Scalzo, il est résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC d'Arthabaska dépose la présente résolution à l'assemblée générale annuelle de la Fédération Québécoise des Municipalités du Québec et demande que les démarches entreprises auprès du gouvernement du Québec se poursuivent afin de trouver une source de financement propre à l'entretien de la Route verte, par un programme dédié, afin de garantir son intégrité;

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-09-225**

**Règlement numéro 344 modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, relativement aux normes sur les zones de mouvement de terrain : Adoption**

(Dossier EA.20 R-344)

---

Sur proposition de M. Christian Lettre, appuyée par M. Réal Fortin, il est résolu que le Conseil de la MRC d'Arthabaska adopte le règlement numéro 344 modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, relativement aux normes sur les zones de mouvement de terrain, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-09-226**

**Règlement numéro 345 modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, afin d'autoriser spécifiquement un restaurant dans l'affectation commerciale rurale de la Ville de Warwick : Adoption**

(Dossier EA.20 R-345)

---

Sur proposition de M. André Henri, appuyée par Mme Maryse Beuchesne, il est résolu que le Conseil de la MRC d'Arthabaska adopte le règlement numéro 345 modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, afin d'autoriser spécifiquement un restaurant dans l'affectation commerciale rurale de la Ville de Warwick, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-09-227**

**Règlement modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Samuel : Avis de motion**

(Dossier EA.20 R-xxx)

---

Avis de motion est donné par M. François Marcotte que lors d'une prochaine séance du Conseil de la MRC d'Arthabaska, sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, concernant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Saint-Samuel.

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion.

Une copie du projet sera remise aux membres du Conseil de la MRC d'Arthabaska au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle ce règlement doit être adopté.

**2015-09-228**

**Résolution numéro 482-09-15 (demande en vertu du règlement 1087-2014 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation des immeubles pour le 750, rue du Filtre, dans la Ville de Victoriaville) : Certificat de conformité**

(Dossier RA.31 39062 Victoriaville)

---

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Ville de Victoriaville a adopté pour son territoire, le 8 septembre 2015, la résolution numéro 482-09-15 en vertu de son règlement 1087-2014 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** cette résolution a été transmise à la MRC d'Arthabaska par une correspondance du 14 septembre 2015 pour examen et approbation;

**ATTENDU QUE** cette résolution est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska et aux dispositions du document complémentaire en vigueur à ce jour;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, la MRC n'a pas à statuer sur la validité de leur processus d'adoption ou de leur contenu, cette question relevant de la Cour supérieure du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Mme France Mc Sween, appuyée par M. Denis Lampron, il est résolu, par application des articles 137.3 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le Conseil de la MRC d'Arthabaska approuve tel que soumis la résolution numéro 482-09-15 adoptée en vertu du règlement 1087-2014 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de la Ville de Victoriaville et que, par application des dispositions de la loi, le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

**2015-09-229**

### **Règlement numéro 033-2015 (modification au règlement de zonage) de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska : Certificat de conformité**

(Dossier RA.31 39060 Saint-Christophe-d'Arthabaska)

---

**ATTENDU QUE** le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska a adopté pour son territoire, le 8 septembre 2015, le règlement numéro 033-2015 modifiant le règlement de zonage portant le numéro 003-2013, déjà amendé, le tout conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** ce règlement a été transmis à la MRC d'Arthabaska par une correspondance du 9 septembre 2015 pour examen et approbation;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de l'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du Schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire, la MRC n'a pas à statuer sur la validité de leur processus d'adoption ou de leur contenu, cette question relevant de la Cour supérieure du Québec;

**ATTENDU QUE** ce règlement est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska et aux dispositions du document complémentaire en vigueur à ce jour;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. André Henri, appuyée par M. Antoine Tardif, il est résolu, par application de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le Conseil de la MRC d'Arthabaska approuve tel que soumis le règlement de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Christophe-d'Arthabaska numéro 033-2015 modifiant le règlement de zonage portant le numéro 003-2013, déjà amendé, et que, par application des dispositions de la loi, le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-09-230**

### **Dépôt et adoption de la liste des comptes depuis le dernier rapport**

(Dossier BG.20 2015)

---

Communication est donnée que les membres du Conseil ont reçu la liste des chèques émis et des comptes payés au cours du mois de juillet 2015 en même temps que l'avis de convocation de la présente séance selon le sommaire suivant :

Mois de juillet 2015	292 320,96 \$
<b>TOTAL</b>	<b>292 320,96 \$</b>

Par sa signature, le secrétaire-trésorier confirme, conformément à la loi, qu'il a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires et les fonds disponibles pour rencontrer les dépenses de deniers énumérées dans la liste des factures du mois de juillet 2015 de la MRC d'Arthabaska, totalisant 292 320,96 \$.



## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

Sur proposition de M. Alain Tourigny, appuyée par M. Simon Boucher, il est résolu que soient acceptés et payés les comptes énumérés sur la liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite et ce, pour le mois de juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-09-231**

### **Plan de gestion des matières résiduelles : Adoption du projet révisé**

(Dossier RG.40 Projet du plan de gestion des matières résiduelles)

---

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska a adopté un projet de plan de gestion des matières résiduelles à sa séance ordinaire du 18 mars 2015;

**ATTENDU** les consultations publiques qui ont eu lieu les 19 et 20 mai 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Simon Boucher, appuyée par M. Alain St-Pierre, il est résolu que le Conseil de la MRC d'Arthabaska adopte le second projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Arthabaska, révisé suite aux consultations publiques, lequel projet fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récéité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-09-232**

### **Les Producteurs de lait du Centre-du-Québec – Mobilisation en appui à la gestion de l'offre dans le cadre du Partenariat transpacifique (PTP) – Demande d'appui**

(Dossier FD.60 Fédération des Producteurs de lait)

---

**ATTENDU QU'**il y a au Centre-du-Québec 846 entreprises laitières, lesquelles représentent 25% des fermes du Centre-du-Québec, et qu'elles produisent près de la moitié des revenus agricoles de la région;

**ATTENDU QUE** la production laitière occupe une grande étendue de notre territoire et que les revenus et les taxes qu'elle génère sont très significatifs;

**ATTENDU QUE** les négociations du Partenariat transpacifique (PTP) sont en cours actuellement entre le Canada et onze (11) autres pays;

**ATTENDU QU'**une entente est imminente et que les pressions sont fortes pour que le Canada ouvre plus grandes ses portes pour les produits sous gestion de l'offre (lait, volaille, œufs de consommation);

**ATTENDU QUE** malgré la promesse du gouvernement canadien affirmant qu'il protégerait la gestion de l'offre avec ses trois piliers (contrôle des importations, planification de la production et prix aux producteurs), celui-ci a accordé, en 2013, plus de 17 700 tonnes de fromages à l'Europe dans l'entente de l'AECG;

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté d'Arthabaska (Québec)

**ATTENDU QUE** le gouvernement nous parle déjà de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant présager qu'il pourrait accorder à nouveau des accès supplémentaires, affaiblissant une fois de plus un des trois piliers de la gestion de l'offre, soit le contrôle des importations;

**ATTENDU QUE** le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus justes au monde, que le consommateur ne gagnerait rien advenant l'abolition de ce système et que des entreprises agricoles seraient fragilisées, voire même appelées à disparaître;

**ATTENDU QUE** les secteurs sous gestion de l'offre ne sont pas subventionnés puisque leurs prix sont fixés en fonction des coûts de production des fermes les plus performantes et que le producteur est payé de façon équitable;

**ATTENDU** l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques pour conserver la gestion de l'offre intégrale avec ses trois piliers sans accès supplémentaires à notre marché;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de M. Denis Lampron, appuyée par M. Luc Le Blanc, il est résolu que la MRC d'Arthabaska fasse appel au gouvernement fédéral par le biais du Premier ministre M. Stephen Harper, afin qu'il maintienne le système de gestion de l'offre dans son intégralité actuelle en n'accordant aucun accès supplémentaire à nos marchés sous gestion de l'offre dans le cadre du Partenariat transpacifique (PTP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**2015-09-233**

### Période de questions

---

#### *M. Denis Bergeron, Sainte-Anne-du-Sault*

M. Denis Bergeron demande au Conseil de la MRC d'Arthabaska un état de situation quant à la demande d'entretien du cours d'eau Alphonse-Boissonneault, dans la Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault. Le directeur général lui répond que des délais ont été occasionnés dans ce dossier par de nombreuses demandes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il indique aussi à M. Bergeron que des employés du département des cours d'eau de la MRC entreront en contact avec lui pour lui fournir plus de détails.

**2015-09-234**

### Levée de la séance

---

Sur proposition de M. Christian Lettre, il est résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Préfet

---

Secrétaire-trésorier